Devenir volontaire pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Dans le « Programme des volontaires olympiques et paralympiques (VOP) », Paris 2024 élabore les conditions d'éligibilité des candidats, permettant d'atteindre trois objectifs : ouvrir le programme des VOP au plus grand nombre ; garantir le meilleur déroulement des Jeux possible et veiller à la probité des VOP.

Chaque candidat devra assumer la charge de son logement sur Paris sur toute la période à laquelle il pourrait être désigné. Aucun remboursement de frais de transports ne sera offert par la FFN ou le CNOSF que ce soit pour rejoindre Paris ou pour s'y déplacer. Veillant toutefois au niveau de service apporté au VOP pendant les Jeux, Paris 2024 prend en charge, selon ses propres modalités et pour les besoins de l'organisation des Jeux, les frais de transports en commun locaux menant le VOP au lieu de mission et les frais de repas durant les missions.

Votre candidature s'inscrit dans un cadre précis défini en huit axes :

Droits :

- Droit de **retirer son engagement** à tout moment
- Bénéficier de **formations appropriées**
- **Accord préalable** sur l'affectation des missions

Période :

- Planification (48 à 24 mois avant les Jeux)
- Préparation « test events » (23 à 4 mois avant les Jeux)
- Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Approche pour définir les missions :

- La meilleure expérience possible pour le volontaire
- Exclusion des missions qui représentent un risque de **requalification**
- Exclusion des missions qui représentent un **risque pour le volontaire**

Inspirations : Jeux précédents et Grands évènements sportifs internationaux

Optimisation des rôles lorsque cela est possible.

Devoirs :

- Adhésion à la **vision et aux valeurs de Paris 2024**, du CIO et de l'IPC
- Présence aux sessions de formations
- Respect de l'ensemble des **consignes relatives à la sécurité et organisation**
- Diffusion d'une **image positive** des jeux
- Adhésion à la **charte éthique** de Paris 2024
- Le volontaire ne tire ou ne tente de tirer aucun avantage matériel ou immatériel

Eligibilité :

- **18 ans** au 1er janvier 2024 (sauf exception)
- Maîtrise d'une des **langues officielles** (français ou anglais)
- Autorisation nécessaires pour **résider sur le territoire français**
- **Durée minimale** d'engagement de 10 jours
- Absence d'avis défavorable après ciblage
- Signature de la **Charte du Volontaire Olympique et Paralympique**
- **Soumission** de la candidature

Garanties :

- **Coordination** des volontaires par des chefs d'équipes
- **Assurance** (responsabilité civile et risque accident)
- Intervention systématique d'une personne désignée et habilitée par Paris 2024 pour la **résolution d'une éventuelle difficulté**
- Protection **des données personnelles**

Durée :

- **Au moins 10 jours** consécutifs ou non
- **8 heures par jour** de mission (maximum 10 heures)
- Repos quotidien : 11 heures consécutives
- Missions qui ne débutent **pas avant 5h** du matin et ne terminent **pas après 2h** du matin (sauf exception)
- **1 jour de repos** par semaine

Uniformes et Services :

- Uniformes des Jeux
- **Transport** public local pris en charge
- **Repas** les jours de mission
- Hébergement **non pris en charge**